AIDE AUX PRATIQUES 2023

SPORTIVES, CULTURELLES & DE LOISIRS

CMCAS Languedoc

Nouveau !

La CMCAS propose une aide financière pour ses jeunes ayants droit.
Cette année l'aide est étendue aux aides sportives et/ou culturelles...

PUBLIC CONCERNÉ

Cette aide concerne les enfants ayants droit jusqu'à 15 ans.

ACTIVITÉS CONCERNÉES

Cette aide s'applique pour toute adhésion/inscription à :
un club, une association, une MJC, une médiathèque ou l'abonnement à une revue.

MONTANT DE L'AIDE

De 15 à 55 € en fonction de votre coefficient social *:

moins de 6 560 : 55 €
de 6 561 à 13 000 : 40 €
de 13 001 à 20 000 : 30 €
plus de de 20 000 : 15 €

*L'attribution de l'aide ne pourra pas dépasser le montant initial de la facture

PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES

- Le formulaire d'aide dument rempli.
- Facture acquittée et/ou attestation validée par le club ou l'association.
- Votre RIB.
- Votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 (année en cours).

DATE LIMITE DE DEMANDE DE L'AIDE

Jusqu'au 31/12/2022

Versement de l'aide sur votre compte entre Octobre 2022 et Janvier 2023.

Plus d'informations cmcas au 0810 170 700

activités sociales de l'énergie
CMCAS Languedoc